VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_04_207

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 avril 2026 ;

- Vu les articles R.2194 -7 autorisant les modifications non substantielles des marchés en cours d'exécution ;

- Vu le marché n° 20252501121 pour la Réhabilitation de l'école Paul Emile Victor Elémentaire - lot 7 Plomberie-ventilation conclu avec la société Gapencaise de chauffage (05000 GAP) notifié le 27/05/2025 pour une durée d'exécution de 18 mois;

- les besoins réévalués à la baisse en fonction de certaines lignes de poste;

- Considérant que modification des besoins doit être actée par voie d'avenant.

## DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°1 avec la société Gapencaise de chauffage (05000 GAP) pour le marché n°2025250112, validant la nouvelle DPGF :

Les lignes suivantes font l'objet d'une suppression suite à une disparition du besoin:
- ref ROB urinoir
- ref ROB lavabo
- tête thermostatiques
- régulation sonde ambiance réfectoire
- régulateurs
- bus

La ligne raccordements électriques est réduite de 50 % (modification à la baisse du besoin).

ARTICLE 2:

L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

| | |
|---|---|
| Montant initial HT | 116373.14 |
| Montant de l'avenant HT | -9,151.35 € |
| Nouveau montant du marché HT | 107,221.79 € |
| TVA | 21,444.36 € |
| Nouveau montant du marché TTC | 128,666.15 € |

Le pourcentage de diminution du marché est de -7,86 %.

ARTICLE 3:

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

ARTICLE 4:

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 27 AVRIL 2026

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

## Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | **D2026_04_207** |
| Objet : | **avenant N°1 marché n° 20252501121 pour la Réhabilitation de l'école Paul Emile Victor Elémentaire ? lot 7 Plomberie-ventilation conclu avec la société Gapencaise de chauffage (05000 GAP)** |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2026-04-27 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes individuels |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 005-210500617-20260427-D2026_04_207-AI |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|---|---|
| **Enveloppe métier**<br>Nom métier : 005-210500617-20260427-D2026_04_207-AI-1-1_0.xml | text/xml | 1 Ko |
| **Document principal (Acte individuel)**<br>Nom original : D_18821.pdf<br>Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260427-D2026_04_207-AI-1-1_1.pdf | application/pdf | 68.9 Ko |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|---|---|---|
| Posté | 30 avril 2026 à 08h33min08s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 30 avril 2026 à 08h33min08s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 30 avril 2026 à 08h33min09s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 30 avril 2026 à 08h33min22s | Reçu par le MI le 2026-04-30 |